

DECRET N° 2007-639 DU 31 DECEMBRE 2007

portant approbation du budget prévisionnel du
Centre National de Sécurité Routière (CNSR)
pour l'exercice 2008.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994, portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006, par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2007-444 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé des Transports et des Travaux Publics
- Vu** le décret n° 2007- 437 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministre des Finances ;
- Vu** le décret n° 87-443 du 29 décembre 1997 portant approbation des statuts du Centre National de Sécurité Routière ;
- Sur** proposition du Ministre Délégué Chargé des Transports et des Travaux Publics auprès du Président de la République ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 décembre 2007 ;

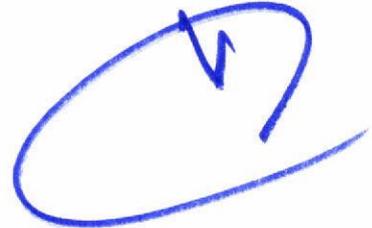
DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel du Centre National de Sécurité Routière (CNSR) pour l'exercice 2008 tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 31 décembre 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.



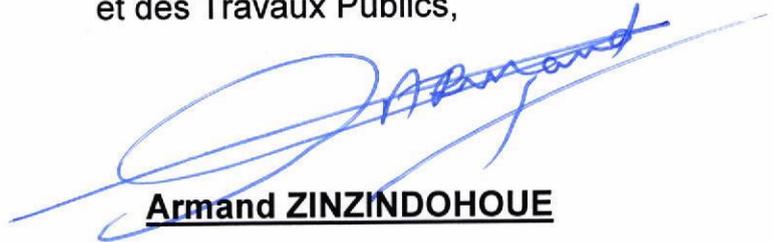
Dr Boni Y A Y I

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre Délégué auprès du Président
de la République, Chargé des Transports
et des Travaux Publics,



Armand ZINZINDOHOUE

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 4
MDCTTTP/PR 4 IC 4 AUTRES MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3
UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR -FDSP 02 JO 1.-